



Connexion

Journal des locataires de l'Office d'habitation de l'Outaouais

Volume 28 No 1 - Avril 2025

Reconnaissance des bénévoles

Le 3 décembre 2024, l'OH de l'Outaouais a organisé une activité de reconnaissance des bénévoles afin de souligner l'implication extraordinaire de nos locataires.

C'était un moment rempli de joie que nous allons longtemps garder dans nos souvenirs. Les participants ont particulièrement apprécié jouer au bingo, ce qui leur a permis de gagner des prix.

Pendant l'événement, nous avons dévoilé la bénévole de l'année, madame Sylvie Lesage, qui s'implique

activement non seulement dans son association des locataires, mais également dans différents conseils et comités, dont le Comité consultatif des résidents (CCR) de l'Outaouais. Elle a été nommée par ses pairs pour son engagement remarquable. Merci de votre implication!

Nous en avons profité pour souligner l'implication de quatre bénévoles qui ont pris leur retraite, après de nombreuses années d'engagement. Un énorme merci aux mesdames Anita Toutloff, Raymonde Langevin, Rachelle Simard et Nicole Girard.



Sylvie Lesage



Anita Toutloff



Raymonde Langevin



Rachelle Simard

Mot du Comité consultatif des résidents



CCR de l'Outaouais

L'arrivée du printemps est à nos portes

Qui dit le printemps, dit le grand ménage ainsi qu'une cure d'embellissement et de rajeunissement, à l'intérieur comme à l'extérieur, de notre logement ou de notre immeuble.

1^{ère} étape : c'est le temps de changer les piles des avertisseurs de fumée

2^e étape : les gens ont tendance à accumuler beaucoup de matériels qui se retrouvent la plupart du temps dans les garde-robes, le sous-sol, la cour, le balcon et la remise. Bien souvent, tous les éléments accumulés ne servent plus et parfois même, n'ont jamais vraiment été nécessaires.

Si vous avez du matériel qui ne sert plus, mais qui est toujours utilisable, veuillez l'offrir à vos voisins avant de le jeter à la poubelle. Il est important de pouvoir avoir la chance de donner une deuxième vie aux objets. C'est un geste d'entraide et de solidarité envers notre milieu de vie, notre quartier et notre communauté.

Nous savons tous que la saison d'hiver est très dure pour le terrain, et principalement la pelouse. C'est le temps idéal de préparer notre cour et faire le ménage, car plusieurs personnes ont l'intention de faire du jardinage ou planter des fleurs. C'est aussi la préparation des bacs pour certaines personnes.

Bon ménage du printemps!

Le projet d'embellissement des milieux de vie se

Dans l'édition de décembre 2023 du journal Connexion, nous avons parlé d'un projet innovant et unique. Il s'agit de la mise en place du Comité d'initiative du CCR de l'Outaouais qui propose des projets qui ne sont pas sur la liste des constats prioritaires, mais qui tiennent à coeur les locataires.

Ainsi, de nombreux travaux d'embellissement des milieux de vie ont eu lieu. Avec le premier budget alloué, trois projets ont été réalisés en 2023 : la peinture des aires communes a été refaite dans un immeuble, un banc a été ajouté devant un immeuble pour permettre

aux locataires d'y attendre le transport en commun et des boîtes aux lettres ont été remplacées dans trois ensembles immobiliers.

Depuis, de nombreux travaux ont été effectués et d'autres sont en cours de préparation. Le choix est fait en collaboration avec le Comité d'initiative et les Comités de secteurs.

Si vous souhaitez vous impliquer et faire une différence dans vos milieux de vie, joignez le CCR de l'Outaouais. À cet effet, envoyez un courriel à : ccr@ohoutaouais.ca.



AVANT



APRÈS

Réfectif des planchers des salles communautaires aux 20 et 26, rue Claire et 25, rue Guertin



AVANT

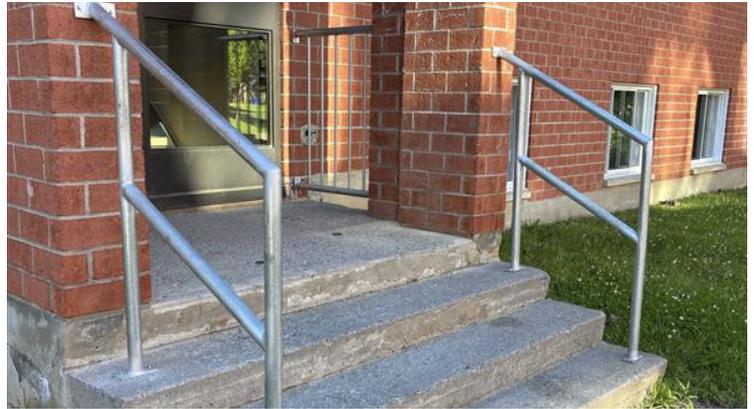


APRÈS

Changement complet de la boîte aux lettres communautaire aux 27 et 29, rue Prévost



AVANT



APRÈS

Ajout des garde-corps à l'escalier extérieur du bâtiment au 44, rue Dupuis



AVANT



APRÈS

Remplacement de la rampe d'accès en acier à l'entrée du bâtiment au 225, rue du Progrès



AVANT



APRÈS

Rénovation et solidification de l'enseigne du bâtiment au 3, chemin du Manoir, à Val-des-Monts



AVANT

Ajout des ouvre-portes à l'entrée du bâtiment au 27, rue Kemp, à Fassett

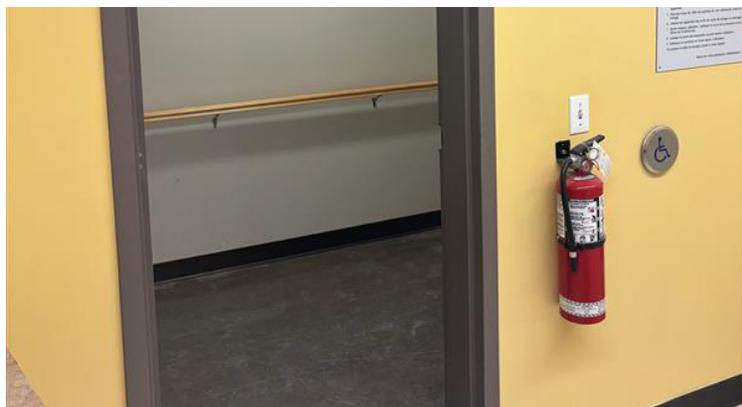


APRÈS



AVANT

Ajout de deux ouvre-portes à la salle communautaire et à la buanderie au 301, boulevard Saint-René Est



APRÈS



AVANT

Réfection complète des salles de bain des salles communautaires aux 20 et 26, rue Claire et au 23, rue Saint-Pierre



APRÈS

Projet Vert chez moi

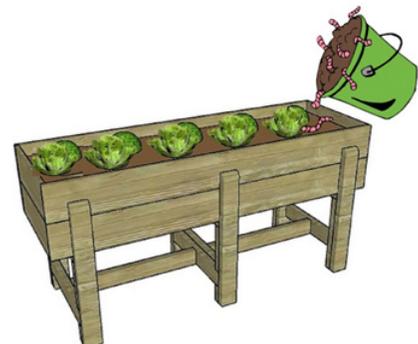
Le printemps est arrivé, il est temps de préparer la saison de jardinage!

Nous aimerions connaître votre intérêt à participer au **projet collectif** nommé **Vert chez moi**.

Vous aimeriez jardiner tous ensemble? Contactez-nous :

- 819 568-0033, poste 599
- demandesociale@ohoutaouais.ca

Nous communiquerons avec les comités de jardins intéressés.



Programme d'assurance à taux avantageux

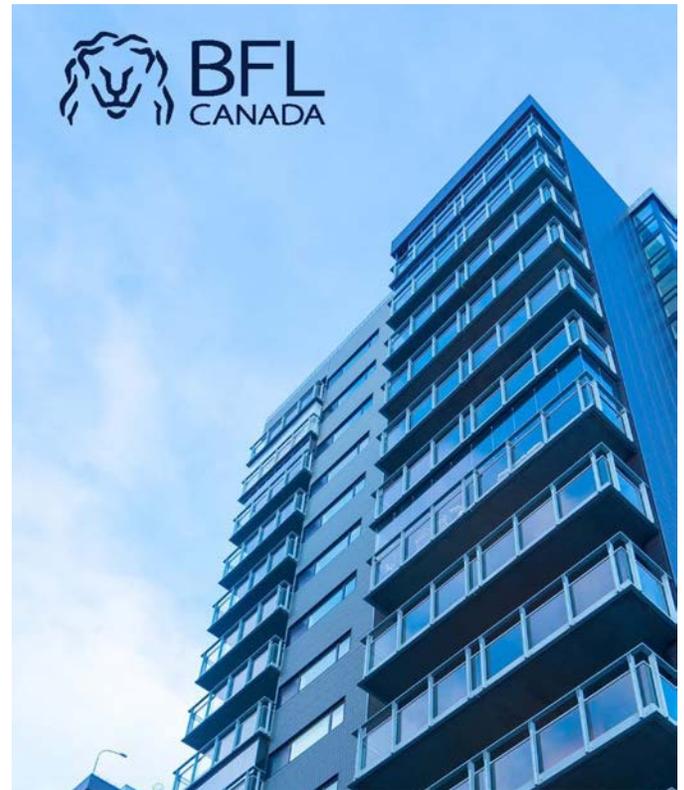
Prenez note qu'en cas de sinistre, vous pourriez en être responsable et avoir des frais importants à déboursier. Il est donc primordial d'avoir une assurance habitation.

Par ailleurs, l'OH de l'Outaouais a fait une entente avec l'entreprise BFL Canada afin d'offrir une assurance location à taux avantageux à tous les locataires de l'OH de l'Outaouais et Habitations de l'Outaouais métropolitain.

Ces primes fixes et avantageuses sont offertes à tous les locataires qui le souhaitent, et ce, peu importe leur dossier de crédit ou leurs antécédents. Simple et rapide, l'inscription doit se faire directement auprès de BFL Canada :

- Téléphone : 438 260-1889
- Sans frais : 1 855 235-1889
- Courriel : digitalsupport@bflcanada.ca

Lors de l'inscription, les locataires peuvent bénéficier du programme promotionnel en indiquant un code promotionnel. Il est disponible auprès de votre association de locataires, s'il y a lieu. Vous pouvez également l'obtenir en communiquant avec l'OH de l'Outaouais au 819 568-0033, poste 510.



Période d'achalandage à la réception

Veillez prendre note qu'il peut avoir des délais supplémentaires lorsque vous vous présentez à nos bureaux administratifs entre le 27^e et le 3^e jour de chaque mois, car c'est une période très occupée au niveau du paiement du loyer. D'ailleurs, vous pouvez prendre rendez-vous en ligne pour les questions concernant la perception, via cette plateforme : www.ohoutaouais.ca/rdvperception

De plus, il n'est pas nécessaire de se présenter à nos bureaux administratifs pour effectuer le paiement de

loyer. Deux méthodes très sécuritaires sont disponibles pour le faire à distance, soit le paiement préautorisé et le paiement bancaire électronique (paiement des factures). Pour en savoir plus, consultez notre site Web : www.ohoutaouais.ca/je-suis-locataire/paiement-du-loyer

Vous pouvez toujours communiquer avec le service de la perception par courriel ou par téléphone :

- perception@ohoutaouais.ca
- 819 568-0033, poste 570

Reconduction des beaux

Voici les documents obligatoires :

1. Les avis de cotisation du Québec de 2024 (toutes les pages) de TOUS les occupants de 18 ans et plus.
2. Une preuve scolaire à temps plein pour l'année 2025 pour un enfant âgé de 18 ans et plus, allant à l'école à temps plein.
3. La preuve de tout revenu ne figurant pas sur l'avis de cotisation (ex. : pension alimentaire pour enfants).



Préparer votre logement pour un traitement contre les coquerelles - Pulvérisation

Nous comprenons que ce n'est pas facile de vivre avec des insectes dans votre logement. Nous travaillerons **tous ensemble** pour éliminer ces insectes !

Afin d'offrir un traitement **sécuritaire et efficace**, l'ensemble de cette préparation est **obligatoire** et doit être complété **avant l'arrivée de l'exterminateur**. Si ce n'est pas fait, il ne pourra pas traiter votre logement.

Nous devons pouvoir circuler facilement dans votre logement et mettre le produit partout.

SUIVEZ LES ÉTAPES! 

Pour toutes questions et/ou si vous rencontrez une difficulté ou une limitation avec l'une des tâches,

contactez les agents de gestion parasitaire
819-568-0033 poste 542
extermination@ohoutaouais.ca

Préparer votre cuisine



Rangez la nourriture sèche dans des contenants hermétiques.



Videz les tiroirs et les armoires.



Laissez sur la table :
1 couteau, 1 cuillère,
1 fourchette, 1 tasse,
1 assiette, 1 verre,
1 bol (par personne)
et 2 casseroles.



Placez tout le reste du contenu des armoires dans des sacs ou des bacs en plastique.

Laver toute la cuisine avec de l'eau chaude et du savon à vaisselle.



Enlevez la graisse, la poussière, l'eau, la nourriture et les miettes.



Lavez l'intérieur et l'extérieur des armoires et des tiroirs.



Lavez les comptoirs.



Lavez l'intérieur et l'extérieur du four, du frigo et de la hotte de cuisine.



Lavez derrière les appareils.



Videz souvent vos poubelles. Jetez vos sacs aux endroits désignés.

Préparer la salle de bain



Videz le comptoir et l'armoire sous le lavabo. Mettez tous vos objets dans des sacs ou des bacs.



Lavez la salle de bain avec de l'eau chaude et du savon à vaisselle.



Lavez le plancher.

VOUS Y ÊTES PRESQUE!

Vous avez déjà réalisé la plus grande partie de la préparation, bravo ! Il est maintenant temps de créer de l'espace pour créer une «barrière» avec le pesticide dans l'ensemble de votre logement.

Dégager le bas des murs dans chaque pièce (Salon, chambres, etc.)



Tirez les meubles vers le centre de la pièce.



Laissez un espace de 30 cm (12 pouces) entre le mur et les meubles ou les objets



N'oubliez pas les bas des garde-robes et des rangements.



Assurez-vous de pouvoir circuler tout autour de la pièce, de façon sécuritaire, comme notre exterminateur devra le faire.

Laver les planchers et les surfaces avec de l'eau chaude et du savon à vaisselle



Passez le balai ou l'aspirateur le long des murs et sur les planchers.



Lavez toutes les plinthes (moultures, «baseboards») dans chaque pièce. N'oubliez pas la cuisine et la salle de bain !



Lavez les planchers dans chaque pièce.

Veillez conserver ces documents jusqu'à la fin des traitements



Office
d'habitation
de l'Outaouais



IMPORTANT

N'utilisez pas d'insecticide du commerce, cela ne fait que les disperser et prolonger les traitements.

VOUS ÊTES PRÊTS!
OUVREZ LA PORTE À L'EXTERMINATEUR



Changement de saison

Avec les temps chauds qui arrivent, plusieurs personnes effectuent la rotation des vêtements pour sortir ceux d'été et ranger ceux d'hiver. Pour des raisons préventives en lien avec l'extermination, nous vous recommandons fortement de sécher vos vêtements d'été 40 minutes avant de les ranger dans vos tiroirs. De cette façon, nous évitons la contamination du logement avec de la vermine qui pouvait se cacher dans les vêtements rangés.

Voisinage

Lorsque vous recevez des traitements contre la vermine, nous recommandons fortement d'éviter d'aller se promener chez vos voisins, tout au long de vos traitements. De cette façon, nous évitons de contaminer d'autres logements et pouvons contenir l'infestation dans l'immeuble plus rapidement. Prenez soin de ceux qui vous entourent et travaillons ensemble pour enrayer la propagation de vermines. Vous avez un rôle à jouer.

Bonnes relations

Avec le beau temps qui arrive, nous sommes contents de pouvoir enfin ouvrir nos fenêtres, socialiser davantage et profiter de la belle température! Soyez vigilant envers vos voisins, en portant une attention aux bruits et à la musique. N'hésitez pas à les informer si vous avez plus de visites qu'à l'habitude. La communication évite souvent des malentendus. Dans cette optique, nous vous invitons à aller voir vos voisins si une situation vous incommoder, le tout dans le calme. N'attendez pas trop longtemps avant d'adresser les insatisfactions, cela évitera une accumulation et vous permettra de conserver une communication positive et harmonieuse avec vos voisins.

Voici d'autres exemples d'actions recommandées en cette belle période de l'année qui évitent certains mécontentements :

- Ramasser les excréments de vos animaux au fur et à mesure.
- Si vous fumez à l'extérieur, ne restez pas près des fenêtres ouvertes de vos voisins.
- Gardez vos chiens en laisse.
- Évitez de discuter de vos mécontentements de voisinage auprès de voisins n'étant pas impliqués dans la situation.
- Ne laissez pas votre vélo dans les aires communes.

Animaux domestiques

La présence des animaux est toujours une joie pour les locataires. Il faut toutefois s'assurer de respecter les règlements les concernant afin de préserver une vie de communauté saine avec les voisins. Nos règlements d'occupation sont conformes à la réglementation municipale en vigueur et nous vous invitons à vous y référer au besoin.

En plus de nettoyer sans délai les excréments produits par vos animaux, nous vous demandons de garder vos animaux en laisse en tout temps à l'extérieur de votre appartement et dans les aires communes intérieures et extérieures (balcon communautaire ou terrain gazonné). Notez également que les animaux ne sont pas permis dans les salles communautaires.

Enfin, nous comprenons que votre animal puisse être enthousiaste et s'exprimer en miaulant, jappant et chantant. Nous demandons toutefois que cela ne devienne pas dérangent pour vos voisins.

Si vous êtes témoins du non-respect de ses règlements, nous vous invitons à vous adresser directement au propriétaire de l'animal et de régler la situation à l'amiable.



Alarme incendie

Nous vous rappelons que lors d'une alarme incendie, il est essentiel de quitter votre résidence pour votre sécurité.

Également, lorsque l'alarme retentit, les ascenseurs sont désactivés et les lumières d'urgence s'allument. Ces dernières resteront allumées pour une période de 30 minutes.

Voici quelques bonnes pratiques à effectuer lorsqu'une alarme retentit :

- Laissez tous vos effets personnels.
- Si aucun danger ne vous menace, dirigez-vous rapidement vers l'issue la plus proche. S'il y a de la fumée, déplacez-vous en rampant. Soyez toujours prêt à rebrousser chemin si l'accès à la sortie est obstrué par de la fumée ou des flammes.
- Ne prenez jamais l'ascenseur.
- Dirigez-vous vers le point de rassemblement à l'extérieur de l'immeuble (voir point 5 dans l'image à droite).

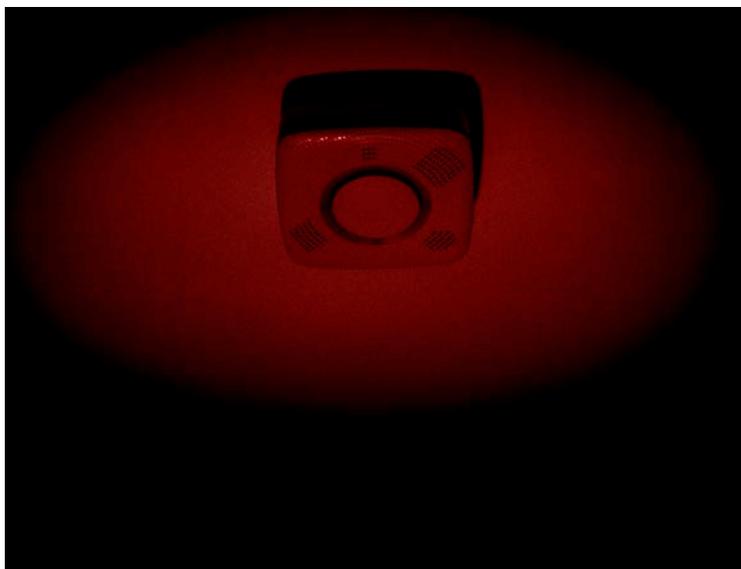


Afin de vous aider, vous trouverez l'affiche ci-haut à l'entrée de votre immeuble. Nous vous invitons à prendre connaissance des informations qui y sont indiquées afin de faciliter vos réactions en cas d'évacuation d'urgence.

Profitez-en pour sensibiliser les membres de votre famille à une pratique d'incendie.

Merci de votre collaboration!

Avertisseur de fumée



Il est important de vérifier régulièrement le bon fonctionnement de l'avertisseur ou des avertisseurs de fumée installés dans votre logement pour bien protéger votre famille et vos biens en cas d'incendie.

Un signal sonore intermittent (différent de l'alarme de détection) indique que les piles sont faibles. Remplacez les piles des avertisseurs de fumée quand vous entendez ce signal et lorsque vous emménagez dans un nouveau logement. Privilégiez des piles de longue durée comme celles au lithium.

Vous pouvez vérifier la capacité de l'avertisseur à détecter la fumée en approchant, à une distance sécuritaire, une chandelle qui vient d'être éteinte et qui produit de la fumée.

Ne peignez jamais les avertisseurs.

Pataugeuses



Le beau temps arrive à grands pas et vos enfants auront le goût de se rafraîchir.

Sachez que seules les pataugeuses de 30 centimètres et moins de profondeur sont tolérées (petite piscine d'enfant), et ce, uniquement sur le terrain extérieur d'un quadrex ou d'une maison en rangée.

La baignade doit se faire sous la surveillance immédiate et permanente d'un adulte, en tout temps.

Une pataugeuse sans surveillance doit être vidée de son contenu.

Tonte de gazon



L'OH de l'Outaouais travaille avec des compagnies spécialisées pour la tonte du gazon. Il est important de ne pas laisser d'objets sur le gazon, par exemple, des vélos ou jouets pour enfants. Il faut également ramasser les excréments de son animal.

Lors de la tonte du gazon, évitez de rester près des appareils ou des préposés qui les utilisent. De même, ne restez pas sur les balançoires pendant que les travailleurs effectuent leur besoin, car vous pourriez être blessé par une roche ou un objet propulsé lors de la tonte.

Installation de climatiseur

L'OH de l'Outaouais permet l'installation d'un climatiseur selon les conditions suivantes :

1. Paiement des frais - Frais de 60 \$ par année, payable sur 12 mois, soit 5 \$ par mois pour la durée du bail

2. Caractéristiques du climatiseur

- Approuvé ACNOR (c.s.a.)
- Conforme aux caractéristiques suivantes :
 - ◇ Capacité de refroidissement : 10 000 BTU maximum
 - ◇ Ampérage : 10 ampères maximum
 - ◇ Voltage : 115 volts
- Muni d'un bassin de rétention de l'eau de condensation si le climatiseur est de type portatif
- En bon état de fonctionnement et de bonne apparence
- Installé de façon non permanente, solidement, sans endommager la fenêtre existante
- Branché directement dans une prise existante, sans avoir recours à une allonge électrique

3. Responsabilités du locataire

- Frais d'installation de l'appareil
- Entretien de l'appareil
- Des dommages que l'appareil peut causer à l'immeuble

4. Procédures d'installation

- Le locataire peut faire l'installation du climatiseur à **partir du 15 avril** de chaque année.
- Le locataire doit retirer et entreposer le climatiseur **avant le 31 octobre** de chaque année.
- Le climatiseur doit répondre aux caractéristiques énumérées au point 2.
- Enlever la moustiquaire existante, bien l'entreposer et bien la protéger.
- Asseoir l'unité de climatisation sur la base du cadrage de la fenêtre sur lequel vous aurez posé un morceau de bois légèrement incliné vers l'extérieur. Ceci permettra un drainage efficace de l'appareil. Les cadrages latéraux doivent être protégés par un « styrofoam » d'un pouce d'épaisseur.
- Aucun élément de fixation (clous, vis, etc.) n'est permis dans les cadrages de la fenêtre ou sur la bordure de brique ou de métal (allège) sur laquelle s'appuie la fenêtre.
- Boucher l'ouverture libre par un « plexiglas » (aucun carton, contre-plaqué ou plastique flexible (polythène) ne sera accepté). Aucun climatiseur installé dans une fenêtre de porte ne sera toléré.
- Aucun climatiseur de fenêtre installé dans une porte-patio ne sera toléré.

Passez une belle saison estivale!

25 ans pour HOM

L'année 2025 marque un jalon important pour l'organisme Habitations de l'Outaouais métropolitain (HOM), qui célèbre son 25^e anniversaire en tant que bras immobilier innovant de l'OH de l'Outaouais. Depuis sa création, HOM a joué un rôle essentiel dans la construction des logements abordables en Outaouais, son parc immobilier s'élevant aujourd'hui à près de 1 000 unités de logement. Présentement, HOM a trois projets immobiliers en construction qui totalisent 395 logements abordables et subventionnés. Longue vie à HOM!



Joyeuses Pâques

L'OH de l'Outaouais vous souhaite une belle période de Pâques. Que cette fête vous apporte joie, bonheur, paix et sérénité.



HEURES D'OUVERTURE DES BUREAUX :

Lundi au jeudi
9 h à 12 h et 13 h à 15 h 30
Vendredi
9 h à 12 h

Les bureaux seront fermés :

Le 18 avril 2025 - Vendredi saint
Le 21 avril 2025 - Lundi de Pâques
Le 23 avril 2025 - Rencontre des employés
Le 19 mai 2025 - Fête nationale des patriotes
Le 24 juin 2025 - Fête nationale du Québec
Le 1^{er} juillet 2025 - Fête du Canada
Le 4 août 2025 - Congé civique
Le 1^{er} septembre 2025 - Fête du Travail



Office
d'habitation
de l'Outaouais

649, boulevard de la Gappe
Gatineau (Québec) J8T 8G1

819 568-0033

www.ohoutaouais.ca



Ce journal est distribué aux locataires de l'Office d'habitation de l'Outaouais.

Il est publié trois fois par année et est disponible en téléchargement sur www.ohoutaouais.ca.

Merci à toutes les personnes qui ont collaboré à ce numéro.

Dépôt légal
Bibliothèque nationale
ISBN 1491-1825